

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00414 Numéro SIREN : 840 699 458 Nom ou dénomination : 626 IMMO
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2019 sous le numéro de dépôt 4842



KPMG S.A.
Limousin Vienne
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

SAS 626 IMMO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois clos le 30 juin 2019

SAS 626 IMMO

Zone Industrielle Nord les Crouzettes - 2 rue Guy Môquet - 87280 Limoges

Ce rapport contient 16 pages



KPMG S.A.
Limousin Vienne
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site Internet : www.kpmg.fr

SAS 626 IMMO

Siège social : Zone Industrielle Nord les Crouzettes - 2 rue Guy Môquet - 87280 Limoges
Capital social : € 50 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois clos le 30 juin 2019

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 626 IMMO relatifs à l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

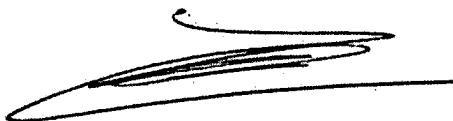
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Limoges, le 28 novembre 2019

KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.



Elisabeth Leflaive

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	250 001	25 000	225 001	237 501
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 749 500		1 749 500	1 749 500
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 999 501	25 000	1 974 501	1 987 001
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	275 283		275 283	75 723
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	601		601	111
Autres créances	6 000		6 000	116
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				353
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	106 153		106 153	189 639
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	388 036		388 036	265 942
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 387 537	25 000	2 362 537	2 252 943

Bilan

	Net au 30/06/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	154 497	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	251 217	219 497
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	460 714	269 497
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	1 472 041	1 572 449
<i>Découverts et concours bancaires</i>	42	422
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 472 083	1 572 871
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 600	953
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	79 815	52 025
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	49 831	32 597
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 494	
Dettes fiscales et sociales	133 140	84 622
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	293 000	325 000
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 901 823	1 983 446
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 362 537	2 252 943

 Compte de résultat

	du 01/01/19 au 30/06/19 6 mois	du 01/07/18 au 31/12/18 6 mois	Variation absolue (montant)
PRODUITS			
Ventes de marchandises			
Production vendue	283 352	115 000	168 352
Production stockée			
Subventions d'exploitation			
Autres produits	106 427	134 189	-27 762
Total	389 779	249 189	140 590
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de marchandises			
Variation de stock (m/ses)			
Achats de m.p & aut.approv.			
Variation de stock (m.p.)			
Autres achats & charges externes	8 597	56 241	-47 644
Total	8 597	56 241	-47 644
MARGE SUR M/SES & MAT	381 182	192 948	188 234
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	3 494	1 548	1 946
Salaires et Traitements			
Charges sociales			
Amortissements et provisions	12 500	12 500	
Autres charges			
Total	15 994	14 048	1 946
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	365 188	178 900	186 288
Produits financiers		99 967	-99 967
Charges financières	8 143	7 345	798
Résultat financier	-8 143	92 622	-100 765
Opérations en commun			
RÉSULTAT COURANT	357 045	271 522	85 523
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	105 828	52 025	53 803
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	251 217	219 497	31 720

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 626 IMMO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 2 362 537 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 251 217 Euro.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	250 001			250 001
Immobilisations incorporelles	250 001			250 001
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 749 500			1 749 500
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 749 500			1 749 500
L'ACTIF IMMOBILISE	1 999 501			1 999 501

Immobilisations incorporelles

Le droit d'exploiter la marque JB ainsi que le droit d'utilisation des marques Chantal B et Collections maisons bois (CMB) sont amortis sur une période de 10 ans.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS 87280 LIMOGES	200 000	1 416 296	99,96	549 427
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 749 500	1 749 500			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 500	12 500		25 000
Immobilisations incorporelles	12 500	12 500		25 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	12 500	12 500		25 000

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 281 883 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	275 283	275 283	
Autres	6 601	6 601	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	281 883	281 883	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	176 822
Total	176 822

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 Euro décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 901 823 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	42	42		
- à plus de 1 an à l'origine	1 472 041	385 054	830 986	256 001
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 600	3 600		
Dettes fiscales et sociales	133 140	133 140		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	293 000	293 000		
Produits constatés d'avance				
Total	1 901 823	814 836	830 986	256 001
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	100 449			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	2 599
Intérêts courus à payer	42
Etat - autres charges à payer	3 494
Divers - charges à payer	18 000
Total	25 935

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
<i>Nantissement des titres La Limousine Constructions à hauteur de 100% de l'emprunt Banque Tarneaud</i>	580 000
<i>Nantissement des titres La Limousine Constructions à hauteur de 100% de l'emprunt Crédit Agricole</i>	870 000
<i>Aval consenti à La Limousine Constructions</i>	200 000
Avals et cautions	1 650 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	60 413
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	1 710 413
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	1 650 000
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Autres informations**Engagements reçus**

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Caution BPI France à hauteur de 40% de l'emprunt Banque Tameaud</i>	232 000
<i>Caution Crédit Agricole à hauteur de 40% de l'emprunt Crédit Agricole</i>	348 000
Avals et cautions	580 000
Autres engagements reçus	
Total	580 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

626 IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 50 000 euros
Siège social : 2 rue Guy Mocquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
840 699 458 RCS LIMOGES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
30 JUIN 2019

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 251.217,06 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	251.217,06 euros
------------------------	------------------

AFFECTATION

Aux autres réserves	51.217,06 euros
---------------------	-----------------

DIVIDENDES

A titre de dividendes	200.000,00 euros
-----------------------	------------------

Total	251.217,06 euros	251.217,06 euros
--------------	-------------------------	-------------------------

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 4.000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

CR

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre du premier exercice, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2018	60.000-euros			

Pour copie certifiée conforme

Le Président

